

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DF397289**

**FOURNITURE DE 2000 POTEaux BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**Pièce I : Avis d'appel d'offres**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEaux BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

## Pièce I : Avis d'appel d'offres

### CONSTITUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent dossier d'Appel d'Offres est constitué des pièces suivantes :

- **Pièce I - Avis d'appel d'offres**
- **Pièce II - Règlement de la consultation**
  - Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-Fournitures) et ses annexes, en particulier :
    - Annexe 1 : Modèle du cautionnement provisoire
    - Annexe 2 : Modèle de la déclaration sur l'honneur.
    - Annexe 3 : Modèle de l'acte d'engagement.
    - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
    - Annexe 5 : Modèle de fiche de renseignement
  - Le règlement de la consultation – Dispositions Générales Fournitures (RCDG-Fournitures).
- **Pièce III - Cahier des prescriptions spéciales (CPS)**
  - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP).
  - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP).
  -
- **Pièce IV- Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T MAI 2016) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
  - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (CCAFG-Travaux).
- **Pièce VI- Bordereau des prix - détail estimatif**
- **Pièce VII- Plans et Fiches techniques.**

**NOTA :**

- Les dispositions du RCDP et CPS prévalent respectivement sur celles du RCDG-Fournitures et CPC.
- Le soumissionnaire est réputé être en possession du RCDG-Fournitures, CCAFG-Travaux, et CCAG-T-Mai 2016 et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Les RCDG-Fournitures, CCAFG-Travaux, et CCAG-T-Mai 2016 sont téléchargeables sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.
- Les attributions du ministre au niveau du CCAG-T-Mai 2016 sont données au Directeur Général de l'ONEE.

**Pièce I : Avis d'appel d'offres**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEAUX BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**PIECE I : AVIS D'APPEL D'OFFRES**

## Pièce I : Avis d'appel d'offres

### DIRECTION REGIONALE DISTRIBUTION FES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° DF397289

#### Séance publique

La Direction REGIONALE DISTRIBUTION FES de l'ONEE-Branche Electricité, sise à Fès lance le présent appel d'offres qui concerne : **Fourniture de 2000 poteaux bois 8 m pour la Direction Régionale Fès**

Cet Appel d'Offres est constitué d'un lot unique

*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.*

L'estimation du coût des prestations s'élève à 1.956.000,00 DH TTC<sup>1</sup>.

Le montant du cautionnement provisoire : 20 000,00 DH.

Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :

- Bureaux de la Direction Approvisionnements et Marchés (DAM) : 65, Rue OTHMAN BEN AFFAN 20 000 CASABLANCA B.P. 13 498 -MAROC, Tel : ..... Télécopieur.....

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/> et sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Le dossier de consultation est remis aux soumissionnaires gratuitement, En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un soumissionnaire, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Electricité n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.

Les dossiers de consultation retirés à partir du guichet DAM sont sous forme de fichiers électroniques contenus sur un CD-ROM.

Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :

- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction DAM avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction DAM avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.

L'ouverture publique des plis aura lieu le ..... à la Direction Approvisionnements et Marchés à l'adresse sis 65, rue Othman Ben Affane Casablanca.

## Pièce I : Avis d'appel d'offres

إعلان عن طلب العروض مفتوح  
المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب  
قطاع الكهرباء  
المديرية الجهوية للتوزيع فاس  
إعلان عن طلب العروض مفتوح  
رقم DF397289  
جلسة علنية

تعلن المديرية الجهوية للتوزيع فاس الكائنة : 2 زنقة الحسين الدخيسي وزنقة عمر ينجلون أطلس فاس - للمكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب - قطاع الكهرباء عن طلب العروض المتعلق بإقتناء 2000 أعمدة خشبية 8 م لصالح المديرية الجهوية بفاس. المستندات التي يتعين على المتنافسين الإدلاء بها مقرر في الفصل 10 من نظام الاستشارة. يحدد الثمن بمحدد الثمن التقديري للتسليم في 1.956.000,00 درهم (م ا ر)

يمكن سحب ملف الاستشارة بالعنوان التالي:

مكتب الصفقات بمديرية التموين والصفقات للمكتب الوطني للكهرباء الماء الصالح للشرب- قطاع الكهرباء  
65, زنقة عثمان بن عفان 2000 الدار البيضاء صندوق البريد 13498 الدار البيضاء - المغرب  
الهاتف .....الفاكس .....

يمكن الاطلاع على هذا القانون على شبكة الانترنت بالعنوان الإلكتروني التالي : <http://www.one.ma>

و كذلك عبر بوابة الصفقات العمومية <https://www.marchespublics.gov.ma>

يسلم ملف الاستشارة مجانا.

في حالة إرسال ملف الاستشارة من طرف المكتب إلى أحد المتعهدين ، بواسطة البريد ، بناء على طلب كتابي المتعاقد وعلى نفقته، فإن المكتب غير مسؤول عن أي مشكل مرتبط بعدم التوصل بالملف.

يجب تحضير العروض طبقا لمقتضيات دفتر الحملات ملف الاستشارة و :

- تودع العروض مقابل وصل إلى :

مكتب الصفقات بمديرية التموين والصفقات للمكتب الوطني للكهرباء الماء الصالح للشرب- قطاع الكهرباء  
65, زنقة عثمان بن عفان 2000 الدار البيضاء صندوق البريد 13498 الدار البيضاء - المغرب

قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة

- أو ترسل عن طريق البريد المضمون مع إشعار بالتوصل إلى العنوان المذكور أعلاه قبل تاريخ و ساعة عقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة

- أو تسلم إلى رئيس لجنة التحكيم عند بداية الجلسة العلنية لفتح الأظرفة.

ستعقد الجلسة العلنية لفتح الأظرفة بتاريخ .....على الساعة التاسعة 09 ( بالتوقيت المغربي) بمقر للمكتب الوطني للكهرباء الماء الصالح للشرب - قطاع الكهرباء

**Pièce II : Règlement de la consultation :  
Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEAUX BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**PIECE II : Règlement de la consultation**

**II -1 Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Fournitures  
(RCDP-Fournitures)**

**II -2 Règlement de la consultation – Dispositions Générales Fournitures  
(RCDG-Fournitures) (téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche  
Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs)**

**Pièce II : Règlement de la consultation :  
Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEAUX BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-  
Fournitures)**

**Pièce II : Règlement de la consultation :  
Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)**

---

**Préambule**

Le présent règlement de consultation est établi en vertu des dispositions de l'article 18 du Règlement des achats de l'ONEE. Il comporte deux parties : les dispositions particulières (RCDP) et les dispositions générales (RCDG). Les deux documents sont reliés par l'ordre de numérotation des articles : les numéros des articles du RCDP-Fournitures ne sont pas forcément consécutifs mais correspondent à ceux du RCDG-Fournitures.

Dans le cas de divergence entre les dispositions des deux documents, celles du RCDP-Fournitures prévalent sur les premières.

Le RCDP-Fournitures développe et complète le RCDG-Fournitures. Il peut cependant modifier les dispositions du RCDG-Fournitures; dans ce cas il en fait mention.

Les dispositions du RCDG-Fournitures qui ne sont pas modifiées par le RCDP-Fournitures s'appliquent de plein droit.

**Pièce II : Règlement de la consultation :  
Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEAUX BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-  
Fournitures)**

**Pièce II : Règlement de la consultation :  
Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)**

---

Sommaire

Article 1. Objet de l'appel d'offres .....	12
Article 5. Groupement.....	12
Article 6. Composition du dossier d'appel d'offres.....	12
Article 7. Modification des documents d'appel d'offres .....	14
Article 10. Contenu des dossiers des concurrents.....	12
Article 11. Prix des Offres.....	15
Article 12. Variantes techniques.....	15
Article 14. Réunion ou visite des lieux .....	15
Article 16. Présentation des dossiers des concurrents.....	15
Article 19. Délai de validité des offres .....	16
Article 21. Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs.....	16
Article 24. Evaluation des offres techniques.....	17
Article 27. Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse .....	17
Article 28. Préférence en faveur de l'entreprise nationale .....	17
ANNEXE 1 : MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE .....	19
Constitution d'une caution personnelle et solidaire au titre du cautionnement provisoire....	19
ANNEXE 2 : MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR .....	200
ANNEXE 3 : MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT .....	211
ANNEXE 4 : DECLARATION D'INTEGRITE .....	222
ANNEXE 5 : MODELE FICHE DE RENSEIGNEMENTS .....	233

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)

### Article 1. Objet de l'appel d'offres

La fourniture objet du présent appel d'offres est relative à la fourniture de 2000 poteaux bois 8m pour la Direction Régionale Fès.

Cet AO est constitué d'un lot unique

### Article 5. Groupement

Les dispositions de l'article 5 du RCDG-Fournitures s'appliquent.

### Article 6. Composition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres comprend :

- **Pièce I - Avis d'appel d'offres.**
- **Pièce II - Règlement de la consultation :**
  - Le règlement de la consultation – Dispositions Particulières Fournitures. (RCDP-Fournitures) et ses annexes en particulier :
    - Annexe 1 : Modèle de cautionnements provisoire.
    - Annexe 2 : Modèle de la déclaration sur l'honneur.
    - Annexe 3 : Modèle de l'acte d'engagement.
    - Annexe 4 : Modèle de déclaration d'intégrité.
    - Annexe 5 : Fiche de renseignement
  - Le règlement de la consultation – Dispositions Générales (RCDG-Fournitures).
- **Pièce III - Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**
  - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières Fournitures (CCAFP-Fournitures).
  - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
- **Pièce IV - Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG-T-Mai 2016) applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**
- **Pièce V - Cahier des prescriptions communes (CPC) :**
  - Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (CCAFG-Travaux).
- **Pièce VI - Bordereau des prix - détail estimatif**

### Article 10. Contenu des dossiers des concurrents

Les dispositions de l'article 10 du RCDG-Fournitures sont applicables. Néanmoins, les précisions suivantes sont apportées pour les dossiers A, B, C, D et E :

#### A - Dossier administratif

Le dossier administratif doit comprendre :

1. Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique conforme au modèle (annexe 2) joint au dossier d'appel d'offres, qui doit comporter les mentions prévues à l'article 26 du règlement des achats.
2. L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution provisoire en tenant lieu, le cas échéant, conformément au modèle (annexe 1) joint au dossier d'appel d'offres.

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)

### En cas de groupement

Chaque membre du groupement doit fournir :

- Une déclaration sur l'honneur tel que exigée dans l'alinéa 1) ci-dessous.
- Le cautionnement provisoire prévu dans l'alinéa 2 peut être souscrit sous l'une des formes suivantes :
  - au nom collectif du groupement;
  - par un ou plusieurs membres du groupement pour la totalité du cautionnement;
  - en partie par chaque membre du groupement de telle sorte que le montant du cautionnement soit souscrit en totalité.

Dans les 3 cas cités ci-avant, le cautionnement provisoire doit préciser qu'il est délivré dans le cadre d'un groupement.

- Le groupement doit fournir une copie légalisée de la convention constitutive du groupement.

Cette convention doit être accompagnée d'une note faisant référence à la consultation et indiquant notamment :

- La forme du groupement (conjoint ou solidaire).
- Le mandataire.
- La durée de la convention (doit couvrir toute la durée d'exécution du marché).
- La répartition des tâches et le pourcentage d'intervention (sans indiquer les montants) de chaque membre du groupement.

Les établissements publics, en plus des pièces exigées ci-dessus, devront fournir une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché.

### B - Dossier technique

Les concurrents doivent fournir :

- Les attestations de fin de 'livraison' ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrages publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté lesdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation. Ces attestations doivent se rapporter à des réalisations de projets similaires.
- Les concurrents doivent fournir une note indiquant les moyens humains et techniques et mentionnant le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations auxquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation

En cas de groupement, chaque membre doit fournir lesdites attestations qui doivent répondre aux critères définis dans l'article 21 ci-dessous.

Les concurrents peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers techniques.

### C - Dossier additif

Le dossier additif doit comporter :

- La déclaration d'intégrité selon modèle en annexe 4.
- La fiche de renseignement selon canevas annexe 6

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les pièces citées ci-dessus.

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)

En cas de groupement :

- Le groupement doit fournir une note indiquant les pourcentages de chaque membre du groupement réparti sur l'ensemble des prix du bordereau des prix – détail estimatif ou de la décomposition du montant global (Non chiffré). Ces pourcentages doivent être concordants avec la répartition précisée au niveau de la note accompagnant la convention de constitution de groupement :

Répartition des prix	Membre 1	Membre 2	...
Prix n°...	...	...	...
...	...	...	...
Quote-part (en %)	...	...	...

Les concurrents peuvent être saisis par la commission pour donner des éclaircissements ou des précisions sur leurs dossiers additifs.

### E - Offre technique

Le soumissionnaire doit joindre à son offre technique la documentation technique des poteaux objet de leurs offres, cette documentation technique doit porter obligatoirement :

- Les caractéristiques techniques du matériel proposé
- La Marque
- Le Type
- Le Pays d'origine du matériel (lieu de fabrication)
  - Une fiche technique des poteaux bois ;
  - Le certificat de conformité aux normes délivré par un organisme agréé conformément aux spécifications techniques ST ONEE N° D50-L50 et son amendement n°1;

Dans le cas où le concurrent propose une fourniture conforme à des normes équivalentes à celles exigées par le cahier des charges, il doit fournir avec son offre technique des copies de ces normes en langue française.

Les concurrents sont tenus de fournir, pour la fourniture proposée, les notices précisant les caractéristiques techniques et les conditions d'utilisation.

Les concurrents doivent confirmer les caractéristiques précisées sur le cahier des charges joint au présent appel d'offres. Si le matériel proposé ne répond pas à toutes les spécifications du cahier des charges, il y a lieu de préciser les divergences.

### E - Offre financière

Conformément à l'article 27 du Règlement des achats, l'offre financière comprend :

- a- l'acte d'engagement dûment rempli selon modèle en annexe 3 joint au dossier de consultation, comportant le relevé d'identité bancaire (RIB) et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

En cas de groupement, ce dernier doit présenter un acte d'engagement unique qui doit être signé soit par chacun des membres du groupement, soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les autres membres. L'acte d'engagement doit également préciser :

**Pièce II : Règlement de la consultation :  
Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)**

Le mandataire du groupement.

- La forme du groupement (conjoint ou solidaire).
- la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser (la répartition des tâches doit être indiquée en pleine concordance avec celle présentée dans la déclaration de constitution du groupement fournie dans le dossier administratif).

b- le bordereau des prix-détail estimatif

**Article 11. Prix des Offres**

Les prix des fournitures importées seront exprimés CFR port de Casablanca. Les incoterms utilisés sont ceux édités par la Chambre de Commerce Internationale en vigueur à la date limite de remise des offres.

Les prix des fournitures locales seront exprimés en MAD pour fournitures rendues magasin régional de la Direction Régional Fès.

**Article 12. Variantes techniques.**

L'Option C est applicable : les variantes sont autorisées avec obligation de répondre à la solution de base

**Article 13. Informations et demande d'éclaircissement**

Un concurrent désirant obtenir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents, peut en faire la demande au Maître de l'ouvrage, par écrit adressé à M. IDRISSE AZAMI Abderrahmane Tél : 06 61 97 95 24, à l'adresse :

Direction Régionale Distribution Fès – Division technique  
2 angle Bd El Houcine Dkhissi et rue omar Benjelloune Atlas Fès – BP 1799 Fès

**Article 14. Réunion ou visite des lieux**

Il n'est pas prévu de visite des lieux ni de réunion.

**Article 16. Présentation des dossiers des concurrents**

Les dispositions de l'article 16 du RCDG-Fournitures sont complétées comme suit :

Les offres doivent être présentées de la manière suivante :

- La première enveloppe doit contenir le dossier administratif, le dossier technique, le dossier additif ainsi que le cahier des prescriptions spéciales (CPS) paraphé et signé par le soumissionnaire ou la personne habilitée par lui à cet effet. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée et portant de façon apparente les mentions suivantes :

« Dossiers administratif, technique et additif »

Appel d'Offres n° DF397289

La fourniture de 2000 poteaux bois 08m pour la Direction Régionale Fès.

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]

- La troisième enveloppe contient l'offre technique. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :

«Offre technique»

Appel d'Offres n° DF397289

La fourniture de 2000 poteaux bois 08m pour la Direction Régionale Fès.

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]

**Pièce II : Règlement de la consultation :  
Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)**

- La deuxième enveloppe contient l'offre financière. Cette enveloppe doit être fermée et cachetée portant de façon apparente les mentions suivantes :

«Offre financière »

Appel d'Offres n° DF397289

La fourniture de 2000 poteaux bois 08m pour la Direction Régionale Fès.

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]

Toutes ces enveloppes devront être mises dans un pli fermé et cacheté portant de façon apparente les mentions suivantes :

[Nom et adresse du soumissionnaire : ...]

Appel d'Offres n° DF397289

La fourniture de 2000 poteaux bois 08m pour la Direction Régionale Fès.

[Date et heure de la séance d'ouverture des plis : ...]

"Le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres  
lors de la séance d'ouverture des plis".

Le CD-ROM qui contient l'offre technique doit être à l'intérieur de l'enveloppe renfermant «L'offre technique».

Le CD-ROM qui contient l'offre financière doit être à l'intérieur de l'enveloppe renfermant «L'offre financière».

En cas de discordance entre les versions électroniques et les dossiers originaux de l'offre, ces derniers feront foi.

Le soumissionnaire prépare deux exemplaires de chaque dossier dont un original indiquant clairement sur les exemplaires "original" et "copie" selon le cas.

**Article 19. Délai de validité des offres**

Les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de trois (3) mois, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

**Article 21. Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs**

Les dispositions de l'article 21 du RCDG-FOURNITURES s'appliquent.

Pour qu'ils soient jugés éligibles à l'attribution du marché, les soumissionnaires doivent justifier qu'ils remplissent les critères d'admissibilité suivants :

- Les concurrents doivent avoir réalisé au moins un chiffre d'affaires annuel moyen, au cours des trois dernières années, ou depuis la création de la société si elle date de moins de trois ans, d'un montant équivalent au moins à 2.000.000,00 DH HT.
- Avoir fourni tous les documents constituant les dossiers administratif, technique et additif tel que exigé à l'article 10 parties A - B et C ci-dessus.

Les concurrents doivent avoir réalisé pendant les 3 dernières années, au moins un projet similaire.

Est considéré Fourniture similaire tout projet de même nature des prestations objet de l'AO et d'un montant supérieur à 2.000.000,00.

En cas de groupement, le soumissionnaire doit répondre aux exigences énumérées à l'article 140 du règlement des achats.

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)

### Article 24. Évaluation des offres techniques

Les dispositions de l'article 24 du RCDG-Fournitures s'appliquent.

#### Critères d'admissibilité

Les critères d'admissibilité portent sur :

- conformité aux spécifications et caractéristiques techniques exigées
- Les concurrents doivent avoir fourni tous les documents constituant l'offre technique exigés à l'article 10-D ci-dessus.
- l'offre technique doit être conforme aux exigences techniques particulières mentionnées au niveau du CPC et du CPS.

### Article 27. Classement des offres et choix de l'offre la plus avantageuse

Les dispositions de l'article 27 du RCDG-Fournitures s'appliquent.

L'option [A] est applicable : Seul le montant de l'offre est pris en considération

#### Signature du Maitre d'Ouvrage :

  
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable  
Direction de la Distribution des  
Le Directeur Technique Fournitures  
Signature : M. ELKHOUCHEM

**Pièce II : Règlement de la consultation :  
Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEAUX BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**Règlement de la consultation – Dispositions Particulières  
Fournitures (RCDP-Fournitures)**

**ANNEXES**

**Pièce II : Règlement de la consultation :  
Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)**

**ANNEXE 1 : MODELE DE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE**

**Constitution d'une caution personnelle et solidaire au titre du cautionnement provisoire**

Je soussigné (nom et prénom ou désignation de l'établissement) (1 )

.....;

Profession (ou représenté par) .....

Domicile (ou adresse du siège social)

.....;

Déclare me porter caution personnelle et solidaire pour .....

(nom du Soumissionnaire ou, s'il s'agit d'un groupement de sociétés, indiquer le nom de chacun des membres du groupement suivi de l'indication "conjoint" ou "solidaire")

(ci-après dénommé "le Soumissionnaire")

.....pour le montant (2) du cautionnement

provisoire auquel est assujéti ledit Soumissionnaire..... (Société ou groupement de société ou membre du groupement)

..... en qualité de .....

(à titre individuel ou en tant que membre du groupement)

Dans le cadre de l'appel d'offres ..... (Marché négocié, concours,.....)

N° .....relatif à ..... (Objet de la consultation).

Ledit cautionnement s'élevant à .....

Le présent cautionnement provisoire demeurera valable jusqu'au 30<sup>ème</sup> (trentième) jour suivant l'expiration de la période de la validité de l'offre.

Le bénéficiaire dudit cautionnement est l'ONEE-Branche Electricité.

Fait à ..... le .....

**Cachet et signature de la Banque**

(1) Décision d'agrément pour se porter caution personnelle et solidaire délivrée par le Ministre des Finances sous N° .....en date du.....

(2) Le montant doit être exprimé en valeur et non en pourcentage du montant de l'acte de l'engagement.

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)

### ANNEXE 2 : MODÈLE DE DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Appel d'offres N°DF397289 relatif à la fourniture de 2000 poteaux bois 8m pour la DR Fès

#### A- Pour les personnes physiques

Je, soussigné : ... [prénom, nom et qualité]

Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Tél : ..... - Fax : ..... - Adresse électronique : .....

Adresse du domicile élu : .....

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] : ..... (1)

Inscrit au registre de commerce de ..... [localité] sous le n° ..... (1)

N° de la taxe professionnelle ..... (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) : .....

#### B- Pour les personnes morales

Je, soussigné : ..... [prénom, nom en précisant la qualité et les pouvoirs conférés]

Agissant au nom et pour le compte de ..... [raison sociale et forme juridique de la société]

Tél : ..... - Fax : ..... - Adresse électronique : .....

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société : .....

Adresse du domicile élu : .....

N° d'affiliation à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] ..... (1)

Inscrite au registre de commerce ..... [localité] sous le n° ..... (1)

N° de la taxe professionnelle ..... (1)

Relevé d'identité bancaire (RIB) : .....

#### Déclare sur l'honneur :

1. Que j'ai lu et approuvé le dossier de consultation et les addenda éventuels ;
2. Que je remplis les conditions de participation prévues à l'article 24 du Règlement des achats de l'ONEE ;
3. Que je m'engage à couvrir, dans les limites et conditions fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
4. Que je m'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
  - a. que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;
  - b. à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues à l'article 24 du Règlement des achats et à demander à l'ONEE - Branche Electricité l'acceptation de ces sous-traitants ;
5. Que j'atteste que je ne suis pas en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire ;

Ou (2)

Etant en redressement judiciaire, j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité ;

6. Que je m'engage de ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du marché ;
7. Que je m'engage de ne pas faire, par moi-même ou par personne interposée, de promesses, de dons ou de présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et de son exécution ;
8. Que je m'engage de ne pas être en situation de conflit d'intérêt, tel que prévu dans l'article 151 du règlement des achats de l'ONEE.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des achats de l'ONEE relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du concurrent (3)

(1) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, les personnes morales de droit public autres que l'Etat. Les concurrents non installés au Maroc devront préciser la référence aux documents équivalents.

(2) Garder une seule des deux formulations selon la situation du déclarant (en redressement judiciaire ou non)

(3) En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.

**Pièce II : Règlement de la consultation :  
Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)**

**ANNEXE 3 : MODÈLE D'ACTE D'ENGAGEMENT**

**A - Partie réservée à l'ONEE – Branche Electricité**

(1) Appel d'offres ouvert, au rabais ou sur offres des prix n°: .....du (2).....

(1) Appel d'offres restreint, au rabais ou sur offres des prix n°: .....du (2).....

**Objet du marché :** ..... Lot : .....[A compléter].

passé en application de l'alinéa ... du paragraphe ... de l'article n°17 du Règlement des Achats de l'ONEE.

**B - Partie réservée au concurrent**

**a - Pour les personnes physiques**

Je (3), soussigné: ..... (Prénom, nom et qualité)

agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu: .....

Affilié à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : ..... (4)

Inscrit au registre de commerce de ..... (Localité) sous le n° : ..... (4)

n° de la taxe professionnelle : ..... (4)

**b - Pour les personnes morales**

Je (3), soussigné ..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de ..... (Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de : .....

Adresse du siège social de la société : .....

Adresse du domicile élu: .....

Affiliée à la CNSS [ou autre organisme de prévoyance sociale, à préciser] sous le n° : ..... (4)

Inscrite au registre de commerce de ..... (Localité) sous le n° : ..... (4) n° de la taxe professionnelle : ..... (4)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés:

- Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

- après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations:

- o remets, revêtu(s) de ma signature (un bordereau de prix et un détail estimatif ou la décomposition du montant global) établi(s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres;
- o m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales (CPS) et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A : ..... (en lettres et en chiffres)

Montant de la T.V.A (taux en ..... %) : ..... (En lettres et en chiffres)

Montant T.V.A comprise : ..... (En lettres et en chiffres)<sup>(2)</sup>

L'ONEE se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ..... (à la trésorerie générale, bancaire ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à ..... (Localité), sous le relevé d'identité bancaire (RIB) numéro .....

Fait à ..... le .....  
(Signature et cachet du concurrent)

(1) Supprimer les mentions inutiles.

(2) indiquer la date d'ouverture des plis

(3) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre: "Nous, soussignés ..... nous obligeons **conjointement** ou **solidairement** (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes);
- ajouter l'alinéa suivant: "désignons ..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement".
- préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser

(4) Ces mentions ne concernent pas les administrations publiques, et les personnes morales de droit public autre que l'Etat. Les concurrents non installés au Maroc devront préciser les données équivalentes dans leur pays d'origine.

<sup>2</sup> En cas d'appel d'offres au rabais, cet alinéa doit être remplacé par ce qui suit : « m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales, moyennant un rabais (ou une majoration) de ... (...) (en lettres et en chiffres), sur le bordereau des prix-détail estimatif ».

## Pièce II : Règlement de la consultation : Dispositions Particulières Fournitures (RCDP-F)

### ANNEXE 4 : MODELE DECLARATION D'INTEGRITE

«Nous déclarons et nous nous engageons à ce que ni nous ni aucune autre personne, y compris parmi nos dirigeants, employés, représentants, partenaire en coentreprise ou sous-traitant agissant en notre nom sur la base de nos instructions en bonne et due forme ou avec notre connaissance et accord, ou avec notre consentement, ne commette ou ne commettra une quelconque Pratique interdite (telle que définie ci-dessous) en rapport avec la procédure d'appel d'offres ou dans le cadre de l'exécution ou de la fourniture de travaux, biens ou services concernant [préciser de quel marché ou appel d'offres il s'agit] (le "Marché"), et à vous informer au cas où une telle Pratique interdite serait portée à l'attention de toute personne chargée, au sein de notre société, de veiller à l'application de la présente déclaration.

Pendant la durée de la procédure d'appel d'offres et, si notre offre est retenue, pendant la durée du Marché, nous désignerons et maintiendrons dans ses fonctions une personne – qui sera soumise à votre agrément, et auprès de qui vous aurez un accès illimité et immédiat – et qui sera chargée de veiller, en disposant des pouvoirs nécessaires à cet effet, à l'application de la présente Déclaration.

Si (i) nous-mêmes ou un dirigeant, employé, représentant ou partenaire en coentreprise, le cas échéant agissant comme indiqué ci-dessus, avons (a) été condamné par un tribunal, quel qu'il soit, pour un délit quelconque impliquant une Pratique interdite en rapport avec n'importe quelle procédure d'appel d'offres ou fourniture de travaux, biens ou services au cours des cinq années précédant immédiatement la date de la présente Déclaration, ou (ii) un quelconque de ces dirigeants, employés ou représentants ou encore le représentant d'un partenaire en coentreprise, le cas échéant, a été renvoyé ou a démissionné de quelque emploi que ce soit parce qu'il était impliqué dans quelque Pratique interdite que ce soit, vous trouverez ci-après des précisions au sujet de cette condamnation, ce renvoi ou cette démission, ainsi que le détail des mesures que nous avons prises, ou prendrons, pour garantir que ni nous ni aucun de nos employés ne commettrons (commettra) aucune Pratique interdite en rapport avec le Marché [donner les détails si nécessaire].

Au cas où le Marché nous serait attribué, nous accordons à l'ONEE et aux auditeurs nommés par l'un ou l'autre d'entre eux, ainsi qu'à toute autorité compétente selon la loi marocaine, le droit d'inspecter nos documents. Nous acceptons de conserver lesdits documents durant la période généralement prévue par la législation en vigueur mais, quoi qu'il en soit, pendant au moins six ans à compter de la date de réception provisoire du Marché. »

A l'effet des présentes dispositions, les expressions suivantes sont définies comme indiqué ci-dessous :

- «Manœuvre de corruption» : fait d'offrir, promettre ou accorder un quelconque avantage indu en vue d'influencer la décision d'un responsable public, ou de menacer de porter atteinte à sa personne, son emploi, ses biens, ses droits ou sa réputation, en rapport avec la procédure de passation des marchés ou dans l'exécution d'un marché, dans le but d'obtenir ou de conserver abusivement une affaire ou d'obtenir tout autre avantage indu dans la conduite de ses affaires.
- «Manœuvre frauduleuse» : déclaration malhonnête ou dissimulation d'informations dans le but d'influencer une procédure de passation d'un marché ou l'exécution d'un marché au préjudice de l'ONEE, et qui comporte des pratiques collusoires entre soumissionnaires (avant ou après la remise des offres) ou entre un soumissionnaire et un consultant ou un représentant de l'ONEE en vue de fixer les prix des soumissions à des niveaux non compétitifs et de priver l'ONEE des avantages d'une mise en concurrence équitable et ouverte.
- «l'ONEE » : la personne désignée comme telle dans les documents d'appel d'offres ou le Marché.
- «Responsable public» : toute personne occupant une fonction législative, administrative, de direction, politique ou judiciaire dans tout pays, ou exerçant tout emploi public dans tout pays, ou tout dirigeant ou employé d'une entreprise publique ou d'une personne morale contrôlée par une entreprise publique de tout pays, ou tout dirigeant ou responsable de toute organisation publique internationale.
- «Pratique interdite» : tout acte qui est une Manœuvre de corruption ou une Manœuvre frauduleuse ou tout acte d'engager, en tant que salariés de l'entreprise, des retraités et des agents en activité de l'Office.



**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEaux BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**

**III-1 - Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CAFP).**

**III-2 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CTP) y compris éventuellement la définition des prix.**

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEAUX BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFC-  
Fournitures)**

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CAAFP)**

---

**PREAMBULE**

Le Cahier des Clauses Administratives et Financières comporte deux parties : les clauses générales (CAAFG) et les clauses particulières (CAAFP-Fournitures).

Le présent Cahier des Clauses Administratives et Financières concerne les clauses particulières (CAAFP-Travaux). Il développe, complète les clauses générales qui restent applicables.

Les deux cahiers sont reliés par le numérotage des articles. Les numéros des articles du CAAFP-Fournitures ne sont pas consécutifs et suivent ceux des articles du CAAFG-Travaux.

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

---

**Sommaire**

Article 1. Objet du marché.....	28
Article 6. Pièces constitutives du marché.....	28
Article 7. Documents annexés au marché.....	28
Article 13.1 Maître d'ouvrage et maître d'œuvre.....	28
Article 15. Délai d'exécution.....	29
Article 17. Pénalités de retard.....	29
Article 19-1 Vérification qualitative des fournitures et matériaux.....	29
Article 41.1 Réception en usine.....	29
Article 41.2 Réception Provisoire.....	29
Article 42. Garanties contractuelles.....	30
Article 43 Réception définitive.....	30
Article 44 - Caractère des prix - Sous-détail des prix.....	30
Article 45 - Impôts et taxes.....	30
Article 45 - 2 Droits de douane et taxes connexes.....	30
Article 48 - 3 Facturation de la retenue de garantie.....	30
Article 48 - 6 Dépôt de la facture.....	31
Article 50 - Révision des prix.....	31
Article 51-1 Cautionnement provisoire.....	31
Article 51-2 Cautionnement définitif.....	31
Article 51-3 Retenue de garantie.....	31
Article 75 - Garanties contractuelles.....	

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

**Article 1. Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la fourniture de 2000 poteaux bois 08 m pour la DR Fès.

**Article 6. Pièces constitutives du marché**

Les pièces contractuelles constituant le marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante :

1. L'acte d'engagement ainsi que et ses annexes et ses avenants éventuels, sous réserve du cas prévu par les dispositions du paragraphe b) de l'article 87 du Règlement des Achats de l'ONEE.
2. Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS), sous réserve du cas prévu par les dispositions du paragraphe b) de l'article 87 du Règlement des Achats de l'ONEE.
  - 2.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP).
  - 2.2. Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
3. Le bordereau des prix-détail estimatif [pour les marchés à prix unitaires] y compris la définition des prix.
4. L'offre technique.
5. Le cahier des Prescriptions Communes (CPC).
  - 5.1. Le Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales (CCAFG).
6. Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat, (CCAG-T-Mai 2016).

Pour ce qui concerne les pièces graphiques, en cas de contradiction, le plan à plus grande échelle prévaut.

Les addendas suivent l'ordre hiérarchique du document qu'ils modifient.

Les pièces générales mentionnées ci-dessus sont réputées connues de l'Entrepreneur même si elles ne sont pas jointes au marché et constituent incontestablement des documents contractuels.

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière telle que décrite par l'article 27 du décret n° 2-12-349 et en tenant compte des stipulations de l'article 2 du CCAG-T - Mai 2016, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

Le contractant est réputé être en possession du CCAFG, et CCAG-T MAI 2016 et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Les CCAFG, et CCAG-T MAI 2016 sont téléchargeables sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : , <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Les attributions du ministre au niveau du CCAG-T MAI 2016 sont données au Directeur Général de l'ONEE.

**Article 7. Documents annexés au marché**

Seront annexés au présent marché :

La fiche technique du matériel à approvisionner.

**Article 13.1 Maître d'ouvrage et maître d'œuvre**

**Le maître d'ouvrage :** ONEE – Branche Electricité représenté par son Directeur Général de l'ONEE ou par son délégataire.

**Le maître d'œuvre :** La Direction Régionale de Fès

  
 Directeur Général de l'ONEE  
 Branche Electricité  
 Casablanca

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**  
**Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

---

**Article 15. Délai d'exécution**

Le délai de livraison est de **un (1) mois** à partir de la date de notification de l'ordre de livraison établi par le Service AGS de la DR Fès selon le planning ci-dessous :

	<b>Quantité</b>
1ère livraison	<b>400 PB</b>
2ème livraison	<b>400 PB</b>
3ème livraison	<b>400 PB</b>
4ème livraison	<b>400 PB</b>
5ème livraison	<b>400 PB</b>
Total	<b>2 000</b>

Chaque livraison doit être effectuée **1 mois** après notification de l'ordre de livraison établi par la DR Fès.

**Article 17. Pénalités de retard**

Les dispositions de l'article 17 du CCAFG-Travaux s'appliquent.

En cas de retard dans la livraison des Fournitures, il est appliqué par jour calendaire de retard à l'encontre de l'entrepreneur si le retard affecte le délai global d'exécution du marché. Le taux de cette pénalité est de 1/1000 du montant du marché.

Le montant des pénalités est plafonné à **huit pour cent (8%)** du montant initial du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux Fournitures supplémentaires.

**Article 19-1 Vérification qualitative des fournitures et matériaux**

Les dispositions de l'article 107-1 du CCAFG-Travaux sont complétées comme suit :

Les caractéristiques techniques du matériel à livrer, sont définies dans le cahier des spécifications techniques (CST), pièce N° VI du présent appel d'offres

**Article 41.1 Réception en usine**

A chaque fois qu'il sera jugé nécessaire, l'ONEE se réserve le droit de prévoir la réception en usine ou d'exiger un certificat d'origine ou la fourniture d'échantillons du matériel proposé.

La réception en usine du matériel à mettre en œuvre doit être effectuée par l'entrepreneur ou la personne mandatée par lui.

Les essais de réception doivent être réalisés conformément aux documents techniques de référence. Les rapports d'essais sont à remettre à l'ONEE par l'entrepreneur et ce, avant la réception provisoire de l'ouvrage.

L'ONEE -Branche Electricité se réserve le droit d'assister aux essais de réception en usine. L'entrepreneur est tenu d'informer l'ONEE-Branche Electricité de la date des essais au moins 4 semaines à l'avance.

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

---

**Article 41.2 Réception Provisoire**

La réception provisoire sera prononcée, au plus tard, un mois après la livraison de la totalité du matériel et constatation de ce qui suit :

- la livraison de la fourniture conforme aux spécifications techniques du présent cahier de charges
- Les résultats d'essais de la fourniture sont conformes et satisfaisants et la fourniture répond bien aux conditions d'emploi industriel auquel elle est destinée ;
- La fourniture ne présente aucun dommage ni avarie ni vice de conception ou de matière.

Au cas où il résulterait que les caractéristiques de la fourniture ne sont pas conformes, l'ONEE- Branche Electricité refusera la livraison de cette fourniture que le Contractant sera tenu de remplacer dans les délais les plus réduits, à ses frais et risques. Le Contractant doit procéder également au remplacement des équipements reconnus conformes et dont le comportement en exploitation de matériel identique, se serait révélé non satisfaisant.

La réception sera constatée par un procès-verbal, qui doit être joint à la facture correspondante.

**Article 42. Garanties contractuelles**

En application des dispositions des paragraphes A et B de l'article 75 du CCAG-Travaux :

La fourniture, objet de ce marché est garantie par le contractant pendant :

**A – Délai de garantie :** un (1) an à compter de la date de la réception provisoire.

**B- Garantie particulière :** dix (10) ans à compter de la date de la réception définitive.

L'existence de cette garantie particulière n'a pas pour effet de retarder la libération du cautionnement définitif et la retenue de garantie après la réception définitive.

Pendant les délais de garanties précités, les poteaux bois qui auraient subi une usure anormale ou qui présenteraient un vice de matière ou de fabrication, devront être remplacés dans les brefs délais, aux frais exclusifs du contractant qui supportera en outre tous les frais devant en résulter (transport depuis le lieu d'installation et retour, assurance, montage, ...).

**Article 43 Réception définitive**

A l'expiration du délai de garantie d'un (1) an prévu à l'article ci-dessus, la réception définitive sera prononcée sous réserve que le fournisseur ait bien remédié aux défauts qui auraient pu être constatés.

**Article 44 - Caractère des prix - Sous-détail des prix**

Les prix s'entendent :

- rendus magasin ONEE pour les fournitures dont le montant est exprimé en Dirhams;
- CFR/port de Casablanca pour les fournitures dont le montant est exprimé en monnaie étrangère.

**Article 45 - Impôts et taxes**

L'exonération de la TVA à l'intérieur n'est pas prévue.

**Article 45 - 2 Droits de douane et taxes connexes**

Pour les engagements de fournitures importées dont les prix sont exprimés en monnaie étrangère, les droits de douanes et taxes connexes sont à la charge de l'ONEE- Branche Electricité "

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

---

**Article 48 - 3 Facturation de la retenue de garantie**

La retenue de garantie pourra être remplacée par une garantie bancaire de même valeur. La garantie bancaire correspondant à la retenue de garantie doit être originale, adressée ou déposée à l'adresse :

ONEE – Branche Electricité  
65, rue othmane ben affan Casablanca

**Article 48 - 6 Dépôt de la facture**

La facture doit être adressée ou déposée à l'adresse :

ONEE-BE – Direction Régionale Distribution Fès  
2, angle Bd El Houcine Dkhissi et rue Omar Benjelloune Atlas - Fès

**Article 50 - Révision des prix**

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables.

**51-1 Cautionnement provisoire**

Le montant du cautionnement est de 20.000,00 DH.

**Article 51-2 Cautionnement définitif**

Le cautionnement définitif est prévu.

**Article 51-3 Retenue de garantie**

La retenue de garantie est prévue.

La retenue de garantie cesse de croître lorsqu'elle atteint sept pour cent (7%) du montant initial du marché augmenté, le cas échéant, des montants des avenants.

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEaux BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :**

**III - 2 Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**

**Pièce III- Cahier des prescriptions spéciales (CPS) :  
Cahier des Clauses Administratives et Financières Particulières (CCAFP)**

---

**ARTICLE 1- OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent appel d'offres a pour objet la fourniture de 2000 poteaux bois 8m pour réseau BT de la DR Fès.

**FICHES TECHNIQUES**

Les concurrents doivent fournir, avec leurs offres :

- Une fiche technique des poteaux bois ;
- Le certificat de conformité aux normes délivré par un organisme agréé conformément aux spécifications techniques ST ONEE N° D50-L50 et son amendement n°1;

Dans le cas où le concurrent propose une fourniture conforme à des normes équivalentes à celles exigées par le cahier des charges, il doit fournir avec son offre technique des copies de ces normes en langue française.

Les concurrents sont tenus de fournir, pour la fourniture proposée, les notices précisant les caractéristiques techniques et les conditions d'utilisation.

Les concurrents doivent confirmer les caractéristiques précisées sur le cahier des charges joint au présent appel d'offres. Si le matériel proposé ne répond pas à toutes les spécifications du cahier des charges, il y a lieu de préciser les divergences.

**SPECIFICATION TECHNIQUE ST ONE N° D50-L50 ET SON AMENDEMENT N°1;**

**NB1 :** Les poteaux proposés doivent être conforme à la spécification technique D50-L50 et son amendement n°1 ou agréé par l'ONEE.

L'agrément délivré par l'ONE, atteste qu'un produit est conforme à sa spécification technique, et ce à l'issue d'une procédure générale (voir site web ONEE-BE).

La liste du matériel agréé par l'ONEE est publiée dans la rubrique fournisseur du Site web ONE-BE ([www.one.ma](http://www.one.ma)).

**NB2 :** Les exigences à remplir par les laboratoires pour attester leur compétence à réaliser des essais, des étalonnages et des échantillonnages sont spécifiées dans la Norme internationale ISO/CEI 17025:2005 Exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais.

**Signature du maitre d'ouvrage**


المكتب الوطني للكهرباء و الماء الصالح للشرب  
Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

**Pièce IV- : (CCAG-T)**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEAUX BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**Pièce IV- (CCAG-T MAI 2016)**

**Cahiers des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux passés pour le compte de l'État.**

Le soumissionnaire est réputé être en possession du CCAG-T MAI 2016 et avoir pris connaissance des dispositions qui y figurent. Le CCAG-T MAI 2016 est téléchargeable sur le site web de l'ONEE - Branche Electricité à l'adresse : <http://www.one.ma> rubrique fournisseurs.

Il reste entendu que les fonctions du ministre au niveau du CCAG-T MAI 2016 sont attribuées au Directeur Général de l'ONEE

**Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC)**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEaux BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**Pièce V- Cahier des prescriptions communes (CPC) :**

**V-1** Cahier des Clauses Administratives et Financières Générales Travaux (CCAFG-Travaux) téléchargeable à partir du site web de l'ONEE-Branche Electricité

**V-2** Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG)

**Pièce VI- Bordereau des prix – détail estimatif**

---

**Direction Régionale Distribution Fès**

**FOURNITURE DE 2000 POTEAUX BOIS 8 M POUR  
LA DIRECTION REGIONALE DE FES**

**Pièce VI- Le bordereau des prix - détail estimatif**

## Pièce VI- Bordereau des prix – détail estimatif

BORDEREAU DES PRIX  
DETAIL ESTIMATIF

Article	Désignation	Quantité	Prix Unitaire DH-HT (1)	Prix Total DH-HT
600198	Poteaux bois 8m	2000		
Total DH-HTVA				
Total DH-TVAC				

RECAPITULATION :

Total Général Hors TVA		DH
T.V.A au taux de 20% (2)		DH
Total (T.T.C) (2)		DH
Taux du fret appliqué (3)		DH

ARRETE LE PRESENT DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME DE :

.....  
 .....  
 .....

(1) Prix CFR pour les soumissionnaires étranger si appel d'offre de fourniture.

(2) Non requis si prix CFR

(3) Taux donné à titre indicatif par les soumissionnaires étrangers